

# La garantie Audi

Le plaisir en toute insouciance.



# La garantie Audi

## Le plaisir en toute insouciance

En achetant une Audi, vous choisissez une voiture haut de gamme qui vous offrira le plaisir de conduire pendant de nombreuses années. Pendant cette période, vous ne devrez pas vous soucier des frais de réparation et vous pourrez profiter de votre Audi en toute tranquillité.

## Durée de la garantie

Vous bénéficiez sur votre Audi de deux ans de garantie complète, quel que soit le nombre de kilomètres parcourus, à compter de la date de livraison. La date prise en compte est celle de la première mise en circulation. Cette date est toujours mentionnée sur le certificat d'immatriculation et les documents d'entretien. Les autres conditions de garantie sont mentionnées plus loin dans cette brochure.



# 2 ans de garantie complète

## Conditions de garantie

Si une défaillance survient pendant la durée de la garantie en conséquence d'un défaut matériel et/ou de fabrication, votre distributeur Audi vous garantit la réparation ou le remplacement gratuitement. Lorsqu'une défaillance survient, vous devez le signaler à votre distributeur Audi au plus tard dans un délai de deux mois après avoir constaté (pendant la durée de la garantie de la voiture) le problème. La réparation de la défaillance signifie la réparation ou le remplacement d'une ou plusieurs pièces défectueuses. L'intervention est prise en compte comme si elle était effectuée au moment de l'achat de votre Audi, et ce à l'appréciation du distributeur Audi. Les pièces remplacées sont mises à la disposition de l'importateur.

Sous réserve des limitations prévues à cet égard par la loi, la garantie se limite à ce qui précède. Il n'est donc pas possible de prétendre à d'autres indemnités telles que des dommages indirects résultant de la défaillance de votre Audi.

La garantie reste en vigueur si votre Audi est revendue et livrée pendant la durée de la garantie. Les dispositions de garantie précitées sont uniquement valables pour les voitures neuves vendues dans l'Union européenne, en Norvège et en Suisse. Les demandes de garantie sont exclues si la cause de la défaillance découle des événements suivants:

- Négligence et/ou mauvais entretien.
- Entretien de votre Audi non conforme aux prescriptions du constructeur (voir à cet égard la documentation du véhicule).
- Utilisation inappropriée ou surcharge.
- Participation à des événements de sport automobile avec votre Audi (courses, rallyes, etc.).
- Modifications apportées à votre Audi sans l'autorisation du constructeur.
- Influences extérieures.
- Usure normale.

## Interventions

Les interventions d'entretien, de réglage et de contrôle sont à la charge du propriétaire, y compris pendant la période de garantie. L'équilibrage des roues est gratuit pour un usage normal jusqu'à 6 mois/10 000 km.

## Frais supplémentaires

Les frais de montage et de démontage découlant de modifications apportées à votre Audi (par exemple un attelage ou une installation de gaz) ne sont pas couverts par la garantie.





## Influences extérieures

Les dommages issus d'influences extérieures ne sont pas couverts par la garantie. Cela comprend ici les dégâts survenus par exemple pour des raisons climatiques, chimiques, thermiques, mécaniques ou autres raisons externes, telles que :

- Un impact de pierre provoquant des signes de rouille, un bris de verre, etc.
- La pollution industrielle.
- Des dégâts de peinture et de carrosserie dus au sel, au sable, à une tempête, à des fleurs, à de la résine d'arbre, à des excréments (d'oiseaux), etc.
- Bris de vitre en verre trempé (vitres latérales et arrière) 1000 km ou un mois après la livraison (les défauts de fabrication ou de matériel seraient déjà apparus dans la période susmentionnée).

## Usure normale

L'usure des garnitures de frein et d'embrayage, des plaquettes et disques de frein, des pneus, des balais d'essuie-glace, des lampes à incandescence et halogènes, etc. n'est pas couverte par la garantie. L'usure prématurée du moteur ou de pièces de celui-ci à la suite d'un entretien non conforme aux prescriptions du constructeur n'est pas non plus prise en charge sous cette garantie. Cela vaut aussi pour l'usure prématurée de pièces imputable aux circonstances mentionnées ci-dessus, ainsi qu'à un style de conduite et de fonctionnement anormal.



### Dommages indirects

Les dommages indirects comprennent les frais de remorquage, de téléphone et de déplacement, ainsi que les frais de location d'un véhicule de remplacement. Ces frais ne sont pas couverts par la garantie (voir Audi Assistance pour plus de détails).

## Durées de garantie

### Garantie sur la carrosserie

Tous les modèles Audi dotés d'une carrosserie entièrement galvanisée bénéficient d'une garantie de 12 ans sur l'ensemble de la carrosserie, et ce pour les conséquences des dommages causés par la rouille d'origine interne qui nécessitent la réparation d'une partie de la carrosserie en raison de la pénétration de la rouille.

### Garantie sur la peinture.

Durant une période de 3 ans à compter de la date de livraison, la peinture est garantie pour tout défaut matériel et/ou de fabrication.

# Conditions de garantie

Si de tels dommages devaient survenir au niveau de la carrosserie ou de la peinture dans le délai prescrit et que ceux-ci sont constatés par votre distributeur Audi, ces dommages seront réparés sans facturation d'aucun frais de main d'œuvre ou de matériel. La garantie sur la carrosserie et la peinture restent également en vigueur en cas de vente de votre Audi. Veuillez dès lors à fournir les documents de garantie au nouveau propriétaire.

La garantie sur la carrosserie et la peinture ne s'applique pas si la cause de la défaillance découle des événements suivants :

- Entretien de la carrosserie non conforme aux prescriptions du constructeur.
- Corrosion imputable à un entretien insuffisant ou à des influences extérieures.
- Dommages qui ne sont pas réparés à vos frais dans le délai fixé par le distributeur Audi.

- Réparation des dommages au niveau de la protection de la carrosserie et du soubassement avec des produits non recommandés par le constructeur.
- Réparations de dommages au niveau de la carrosserie qui ne sont pas réalisées par le distributeur Audi ou un carrossier professionnel agréé.
- Réparations des dommages au niveau de la carrosserie qui ne sont pas réalisées selon les prescriptions du constructeur et/ou en utilisant des pièces de carrosserie qui ne sont pas d'origine.
- Protection de la carrosserie contre la corrosion non conforme aux prescriptions du constructeur.

# Explications

Pour maintenir votre Audi dans un état optimal, les points suivants sont très importants :

- Pour éviter l'apparition de rouille causée par des influences extérieures, il est nécessaire d'assurer un entretien adéquat ; la meilleure manière de procéder est décrite dans le manuel d'utilisation de votre Audi.
- Votre distributeur Audi vérifie à chaque grand entretien la protection de la carrosserie et du soubassement ; les dommages éventuels peuvent ainsi être remarqués et réparés à temps ; suivez bien les consignes d'entretien du manuel d'utilisation de votre Audi.

Garantie sur les pièces Audi d'origine®

La durée de la garantie sur les pièces Audi d'origine et les pièces de rechange est de deux ans à compter de la date d'achat, sans limite de kilométrage.

Si une pièce est remplacée pendant la période de garantie de votre Audi, la durée de garantie d'origine de votre Audi reste également en vigueur pour cette pièce. La durée de garantie d'origine n'est donc pas prolongée ou renouvelée par un remplacement dans cette période. Cette durée de garantie s'applique également sur les moteurs de rechange Audi avec ou sans composants intégrés, boîtes de vitesses de rechange, etc. Cette garantie s'applique également aux accessoires Audi d'origine achetés auprès du distributeur Audi officiel.

### Garantie de mobilité.

Chaque Audi bénéficie gratuitement et à vie d'Audi Assistance. Ce service de mobilité est renouvelé gratuitement et automatiquement lors d'un entretien effectué chez un distributeur Audi, sur la base des prescriptions d'usine et suivant les recommandations de réparation du distributeur Audi.

Grâce aux extensions périodiques mentionnées ci-dessus, votre Audi bénéficie toujours d'une assistance gratuite en cas de panne. Vous avez donc la garantie de toujours pouvoir vous déplacer, que ce soit en Belgique ou à l'étranger. Vous trouverez de plus amples informations sur Audi Assistance sur Audi.be et dans la brochure Audi Assistance.





# Garantie supplémentaire

## Audi plug-in hybride ou 100 % électrique

① En plus de la garantie Audi pour les voitures neuves, le constructeur offre à l'acquéreur d'une nouvelle Audi 100 % électrique une garantie sur la batterie pendant huit ans à compter de la date de livraison initiale ou pendant les 160 000 premiers kilomètres, selon la première éventualité, sur tous les défauts matériels et de fabrication et en cas de perte de capacité excessive (voir section 2). Cette garantie, qui permet à l'acquéreur de réclamer la réparation gratuite du défaut, intervient lorsque le contenu énergétique restant de la batterie tombe en dessous de 70 % par rapport à son état à la livraison. En cas de recours à la garantie, il existe un droit à la réparation du défaut tel que décrit au point 2 ci-dessous.

② Le contenu énergétique de la batterie exprimé en kWh (démonstré par une mesure de la capacité) et, de ce fait, les performances d'une batterie haute tension lithium-ion





diminuent pour des raisons techniques pendant la durée de vie de la batterie (usure normale). Si, pendant le délai de garantie, une mesure de la capacité effectuée par un distributeur Audi montre que la capacité nette de la batterie est inférieure à la limite de 70 % au moment mentionné ci-après (8 ans, 160 000 kilomètres – voir point 1), le contenu énergétique de la batterie est, en fonction de la période d'utilisation écoulée/du nombre de kilomètres parcourus, rétabli aux valeurs suivantes :

Modèles	Jusqu'à maximum 60 000 km ou 3 ans après la date de livraison initiale, en fonction de la première échéance	Jusqu'à maximum 100 000 km ou 5 ans après la date de livraison initiale, en fonction de la première échéance	Jusqu'à maximum 160 000 km ou 8 ans après la date de livraison initiale, en fonction de la première échéance
Audi e-tron	78 %	74 %	70 %
Audi Q8 e-tron Audi SQ8 e-tron Audi Q8 Sportback e-tron Audi SQ8 Sportback e-tron	78 %	74 %	70 %
Audi e-tron GT quattro	80 %	-	70 %
Audi RS e-tron GT	80 %	-	70 %
Audi Q4 e-tron Audi Q4 Sportback e-tron	-	-	70 %

Le point de référence du contenu énergétique garanti de la batterie est la valeur nette indiquée dans le contrat de vente. Une perte de capacité excessive sera réparée gratuitement pour l'acquéreur pendant le délai de garantie, si nécessaire avec des composants de batterie remis à neuf, de sorte que la valeur de garantie respective soit à nouveau atteinte. Exemple : si la capacité nette de la batterie est encore de 65 % après 70 000 kilomètres parcourus, une capacité résiduelle d'au moins 74 % doit être atteinte dans le cadre de la réparation du défaut.

③ Les pièces qui sont déposées ou remplacées pour remédier au défaut deviennent la propriété du garant.

④ Le constructeur accepte de transférer le droit de garantie sur la batterie d'une nouvelle Audi 100 % électrique lorsque le bénéficiaire de la garantie vend la voiture à un tiers. Après le transfert, le bénéficiaire initial perd tout droit à la garantie. Le nouvel acquéreur hérite ce droit pour autant qu'il existe encore au moment du transfert.

⑤ L'obligation de performance découlant de la garantie de la batterie pour une nouvelle Audi 100 % électrique expire si la batterie haute tension est définitivement retirée de la nouvelle Audi 100 % électrique et n'est plus utilisée en combinaison avec la nouvelle Audi 100 % électrique.

⑥ L'obligation de performance découlant de la garantie de la batterie pour une nouvelle Audi 100 % électrique ne s'applique pas si et dans la mesure où un défaut, une perte de capacité excessive ou un dommage à la batterie est dû à un accident de la route.



⑦ L'obligation de performance découlant de la garantie des batteries haute tension pour une nouvelle Audi 100 % électrique ne s'applique pas si et dans la mesure où un défaut matériel est apparu :

- suite au non-respect des prescriptions en matière de fonctionnement, d'utilisation et d'entretien de l'Audi 100 % électrique, ou
- en raison d'une sollicitation excessive de l'Audi 100 % électrique, par exemple lors de compétitions de sport automobile, ou
- parce que la batterie haute tension est entrée en contact direct avec des flammes nues, ou
- parce que la batterie haute tension a été mise en contact direct avec de l'eau ou des liquides. .

⑧ En outre, toutes les dispositions de la garantie Audi, à l'exception de la durée de la garantie, s'appliquent également aux batteries haute tension (conditions, critère pour l'absence de défaut, motifs d'exclusion, traitement des réclamations, entrée en vigueur et début du délai de garantie, champ d'application, etc.).

## Divers

Si vous avez une réclamation concernant l'application technique de la garantie, veuillez contacter le distributeur Audi concerné. Si, après avoir discuté de la plainte avec le distributeur Audi concerné, vous estimez qu'il n'a pas remédié à votre réclamation, vous pouvez écrire à l'importateur :

Dieteren Automotive SA/NV  
Service clients Audi  
Leuvensesteenweg, 639  
3071 Kortenberg  
E-mail : <https://www.dieteren.be/fr/aide-contact/>





